

Pour aller plus loin

Synergies, espace de mutualisation des acteurs

synergies.modernisation.gouv.fr

Plusieurs centaines d'acteurs publics nationaux et territoriaux, au sein de l'administration d'État, des collectivités territoriales ou de nombreux autres organismes participent à l'administration électronique. Afin de mettre en cohérence les actions entreprises, tant dans leurs modalités technologiques que dans leur compréhension par les publics concernés, un dispositif éditorial rendant visible le réseau des acteurs de l'administration électronique est mis en œuvre sous le nom de **SYNERGIES**.

Ce réseau de ressources, présenté comme un fil d'actualité, s'enrichit à mesure que les initiatives se structurent, que les projets se développent, que sont publiés et utilisés les référentiels généraux et que de nouveaux contenus y sont accueillis.

Synergies est un espace de mutualisation et de copublication. Il vise à animer un réseau d'acteurs, à permettre une forte implication des porteurs d'initiatives et de projets, à créer un espace de visibilité en constante évolution.

Au sein d'un dispositif global de mutualisation

Synergies s'ouvre aux autres outils de l'administration électronique :

- Admisource, la forge d'Adèle, qui révèle une dynamique coopérative dans le champ de la mutualisation logicielle ;
- CybEO, la plate-forme de e-formation disponible pour les acteurs publics ;
- Les « Ateliers de la modernisation », riches de contenus très divers reflétant la vie des initiatives, un outil de travail interne pour les groupes constitués.

L'administration électronique ensemble

Décider et agir

Une démarche de construction collective est mise en œuvre pour définir les sujets prioritaires en tenant compte non seulement des enjeux technologiques que rencontrent les directions informatiques mais aussi des ambitions de modernisation des ministères relayées par leurs correspondants.

Ce sont eux, acteurs techniques et métier, qui orientent chacun des groupes de travail interministériels constitués en « initiatives Adèle ». Ces initiatives associent, sur un thème donné, l'ensemble des parties prenantes pour partager les bonnes pratiques, identifier puis piloter les actions communes qui profiteront au plus grand nombre en permettant par exemple de mutualiser des études ou des solutions.

Animatrice de ce dispositif organisé en réseaux, la DGME s'appuie sur la compétence des acteurs publics pour que chacun s'inscrive dans la démarche et trouve sa place au sein du schéma directeur Adèle.

Enfin, ce cadre de collaboration permet de mettre en valeur les réalisations qui ont une forte portée interministérielle : la plate-forme d'archivage numérique du ministère de la Culture, la politique de gestion du parc informatique du ministère de la Justice, la dématérialisation des formulaires et leur mise en ligne sur le portail www.administration24h24.gouv.fr de la DGME, etc. Ces réalisations, chaque fois conduites par un ministère chef de file, viennent confirmer l'intérêt d'aborder l'administration électronique ensemble.



Pour retrouver l'actualité du schéma directeur de l'administration électronique et obtenir le document de référence, connectez-vous sur :

- synergies.modernisation.gouv.fr
- thematiques.modernisation.gouv.fr

Contacts

DGME – service du développement de l'administration électronique
Marc Meyer 01 53 18 35 97
Jean-Séverin Lair 01 53 18 35 86

Direction générale de la modernisation de l'État
 Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
 Directeur de la publication **Frank Mordacq**
 Rédacteur en chef **Sylvain Berrios**
communication@dgme.finances.gouv.fr

Le mot clé

Transformation

Que ce soit pour définir de nouveaux services aux usagers, pour accélérer et simplifier le traitement des formalités administratives, pour concrétiser les partenariats inter-organismes, chaque fois, l'utilisation judicieuse des technologies de l'information et de la communication questionne les schémas classiques de pensée et d'organisation.

Cette **transformation**, rendue possible en tirant parti de l'innovation technologique dès la conception des politiques publiques, repose sur un changement culturel de l'administration. C'est en associant les acteurs métiers et informatiques à tous les niveaux de décision que cette nouvelle culture permet d'instaurer une modernisation continue des services publics.



AVEC VOUS l'administration SE MODERNISE

www.modernisation.gouv.fr

Conception graphique: studio Sircom

la modernisation de l'État EN PRATIQUE

avril 2007



Le mot de

Frank Mordacq,

directeur général de la modernisation de l'État

Le programme Adèle de développement de l'administration électronique a permis à la France de devenir en 2006 un pays leader en Europe dans ce domaine, grâce au succès de nouveaux services tels que la déclaration de revenus ou le changement d'adresse en ligne. Si un tel résultat a pu être atteint, c'est grâce à l'implication de tous les acteurs publics : administrations centrales, services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, organismes et établissements publics.

En effet, chaque autorité administrative a mis en place des systèmes d'information performants, permettant à partir de diverses sources, de rassembler, d'organiser, de gérer et de présenter ses informations, au regard de ses besoins propres et de la relation qu'elle souhaite engager avec les usagers.

Ces systèmes d'information sont au cœur de l'administration électronique et constituent un levier essentiel de modernisation de l'État, car ils permettent tout à la fois d'améliorer la qualité de service aux usagers, de transformer le fonctionnement des administrations et d'offrir un meilleur service au meilleur coût.

Pour franchir une nouvelle étape et tirer bénéfice de toutes les potentialités offertes par les nouvelles technologies de l'information, il a été nécessaire d'élaborer un schéma directeur de l'administration électronique pour la période 2006-2010. Il vise à assurer une cohérence dans le développement de l'administration électronique qui permettra d'une part de garantir l'interopérabilité, la sécurité et l'accessibilité des systèmes d'information de l'État, et d'autre part d'optimiser les investissements en mutualisant les actions menées.

La DGME, en coordination avec tous les acteurs publics, a pour mission de concevoir et faire vivre le schéma directeur de l'administration électronique.

Administration électronique Schéma directeur 2006-2010

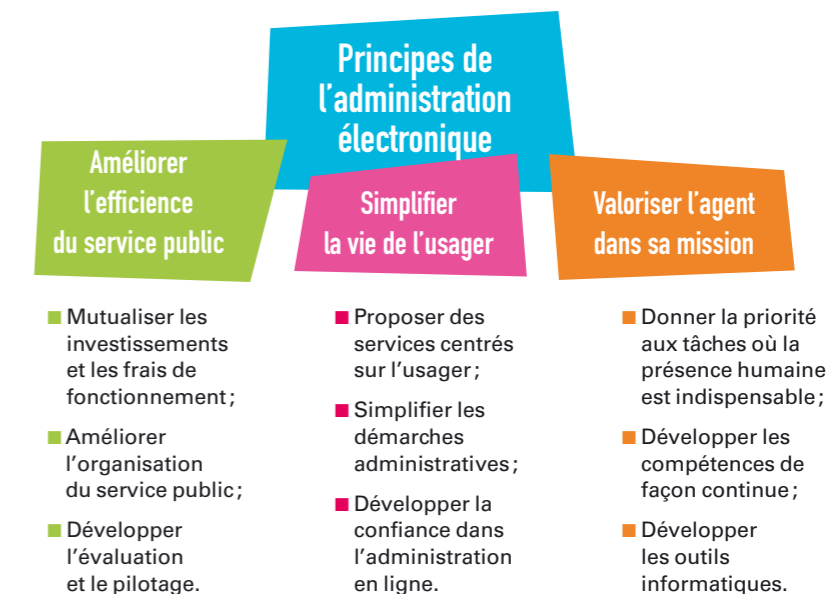
Les technologies de l'information et de la communication sont un vecteur fondamental de l'amélioration de la performance des politiques publiques par l'innovation qu'elles apportent au développement de nouveaux services et par les transformations de processus qu'elles permettent.

Cette amélioration est permise par l'administration électronique dont les trois principes fondateurs sont la simplification de la vie de l'usager, l'amélioration de l'efficacité du service public et la valorisation de l'agent dans sa mission.

Le schéma directeur Adèle 2006-2010, à la fois dispositif de gouvernance et de pilotage de l'administration électronique, repose sur les plans d'actions élaborés en collaboration avec les ministères, les

organismes de protection sociale et les collectivités territoriales. C'est une œuvre collective et ambitieuse, à laquelle l'ensemble de l'administration est appelé.

Les **six domaines d'action** du schéma directeur favorisent une coordination entre les organisations qui conduit à des décisions collectives engageant tous les acteurs et assurant la maîtrise des risques, la pérennité et l'indépendance des systèmes d'information.



Les domaines d'action du schéma directeur de l'administration électronique

Le domaine « **services intégrés** » a pour objectif de transformer les services existants ou de proposer de nouveaux services concernant les particuliers, les professionnels, les associations, en adoptant une vision centrée sur l'utilisateur.

Subvenet, pour les associations, un guichet unique de demandes de subventions auprès des autorités publiques sur Internet.

Le domaine « **services sectoriels** » s'applique aux travaux d'administration électronique conduits par les ministères dans le cadre de la modernisation des services métiers. L'objectif est d'identifier les apports et les besoins des différents projets pour mieux les partager au sein du schéma directeur Adèle.

La télédéclaration des revenus permet de moderniser la relation entre l'administration fiscale et les contribuables, induisant une transformation importante de la structure administrative.

Le domaine « **fonctions soutien** » a pour objectif d'accompagner et de faciliter l'utilisation des systèmes d'information pour outiller les métiers de support (les ressources humaines, la gestion budgétaire et comptable...).

Chorus, le projet de modernisation du système financier de l'État, accompagnera les évolutions des processus de gestion budgétaire.

Le domaine « **fonctionnel transverse** » encourage la réutilisation d'éléments existants dans la conception des systèmes d'information. Ceci permet de réduire les coûts initiaux et récurrents.

Pil@e est une plate-forme pilote mettant en œuvre les fonctionnalités principales d'un système d'archivage électronique transposable dans toute organisation.

Le domaine « **construction des SI** » vise à améliorer le déroulement des projets informatiques et à amplifier l'effet de l'innovation technologique, en partageant les savoir-faire et les méthodologies.

Presto est un protocole d'échanges électroniques permettant aux administrations de communiquer entre elles dans un format libre d'usage.

Le domaine des services d'« **infrastructures** » rationalise les investissements de l'État en matière de moyens techniques et optimise leurs usages (télécoms, gestion de parc de postes de travail, centre de production...).

Mimoo est la mutualisation interministérielle des pratiques d'accompagnement pour la diffusion d'OpenOffice dans l'administration.

La mutualisation en marche

La gestion des identités numériques

Lorsque l'identité devient numérique, les utilisateurs doivent faire confiance aux acteurs qui détiennent ou utilisent cette identité. Il est donc essentiel de garantir le respect de la vie privée et des libertés individuelles par une bonne maîtrise des capacités offertes par les technologies de l'information.

Une approche collective s'est avérée utile pour élaborer des solutions technologiques de gestion d'identités prenant en compte le cadre législatif. Ces « briques logicielles », qui représentent jusqu'à 20 % des fonctionnalités des services en ligne, permettent de connaître les utilisateurs et de leur donner accès aux services auxquels ils ont droit dans des conditions de sécurité adaptées.

Des gains représentant 20 % des coûts de développement et de maintenance des services en ligne

Une solution d'identification, baptisée « LemonLDAP » et construite par la direction générale de la Comptabilité publique sous la forme d'un logiciel libre, a présenté tous les avantages requis pour être mutualisée :

- elle répond au besoin récurrent d'authentification de l'utilisateur ;
- elle permet d'attribuer des droits d'accès aux applications et services ;
- elle est libre de droit d'utilisation.

LemonLDAP est désormais utilisée par les ministères de la Justice et de la Défense et est en cours d'expérimentation auprès de collectivités territoriales. Elle constitue une des briques du projet FederID financé par l'Agence nationale de la recherche et est proposée dans le dossier de création du pôle de compétitivité logiciel libre. Cette réutilisation à grande échelle est une garantie d'existence durable de la solution.

Faire le choix de la mutualisation, c'est donc faire le choix de la pérennité de l'investissement.

Trois questions à

Guy Duplaquet,

sous-directeur informatique, direction de l'administration générale et de l'équipement, ministère de la Justice

Quelles attentes percevez-vous en matière d'administration électronique ?

Les citoyens se sont appropriés les technologies de l'information : ils attendent de l'administration que celle-ci se mette en phase avec les nouveaux modes de vie. Pour le justiciable, c'est un moyen de renforcer l'accès au droit et à la justice, avec, par exemple, la demande d'extrait de casier judiciaire sur Internet. Les agents de l'État sont enthousiastes face à l'évolution du service public dans la mesure où elle valorise leur implication : c'est le cas des grands projets structurants comme Cassiopée dans le domaine pénal, ou des opérations plus ciblées comme les expérimentations de dématérialisation des procédures pénales.

Dans ce contexte de modernisation par le système d'information (SI), comment faites-vous pour le construire efficacement ?

Les attentes croissantes exigent une utilisation la plus efficace des moyens humains et financiers de l'État. Les situations de monopole conduisent l'État à développer une vision ouverte du SI, conjuguant de multiples modèles économiques (logiciel libre, éditeurs, progiciels, intégrateurs) en s'appuyant au maximum sur une mise en concurrence systématique et récurrente des acteurs, le tout dans un contexte de strict respect de la normalisation technique afin de garantir une parfaite interopérabilité.

Une approche interministérielle peut-elle vous aider dans cette construction d'un SI performant ?

Il faut renforcer cette dynamique interministérielle. Les équipes informatiques de la Justice sont particulièrement bien armées, tant en administration centrale que dans les centres de prestations régionaux. Des bonnes pratiques ont été adoptées dans le cadre de projets communs, ce qui nous permet de bénéficier des apports – techniques, méthodologiques, voire sous forme de solutions clés en mains – mis à disposition par les autres ministères. Cette démarche a un intérêt financier majeur et, par la visibilité donnée aux opérations menées, valorise les agents impliqués.



Domaines d'action

SERVICES INTÉGRÉS

Construire des services intégrés pour les usagers

SERVICES SECTORIELS

Moderniser les services par métier

FONCTIONS SOUTIEN

Outiller les métiers de support (RH, Finances...)

FONCTIONNEL TRANSVERSE

Construire des modules réutilisables

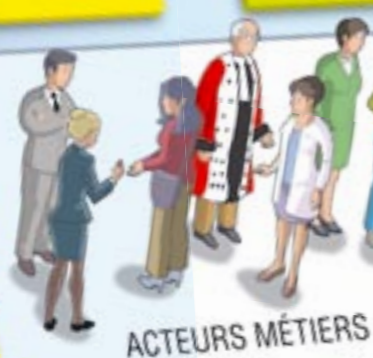
CONSTRUCTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Améliorer le déroulement des projets informatiques

INFRASTRUCTURES

Rationaliser et partager les infrastructures techniques

SERVICES AUX USAGERS



ACTEURS MÉTIERS

PROCESSUS DE GESTION



ACTEURS INFORMATIQUES

MOYENS TECHNIQUES



SERVICES : OPTIMISÉS

- Transformation des usages
- Changement d'adresse
- Subvenet...



PROCESSUS : RATIONALISÉS

- Économies d'échelles
- Mutualisation des fonctions



MOYENS : MIEUX PARTAGÉS



Bénéfices